



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAMEDI 4 AVRIL 2026

HÔTEL DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ACCUEIL 8H30

CONVOCATION

Chère adhérente, cher adhérent,

La fédération départementale des chasseurs organisera son assemblée générale annuelle **le samedi 4 avril 2026**, à 9h00 à l'Hôtel du Département de la Seine-Maritime, Quai Jean Moulin, 76100 Rouen (accueil à partir de 8h30).

L'ordre du jour de cette assemblée générale est le suivant :

1. Discours d'accueil du président
2. Adoption du procès-verbal de l'AG 2025
3. Rapport moral du président
4. Compte-rendu financier par le trésorier (approbation des comptes 2024/2025, examen du budget prévisionnel 2026/2027)
5. Affectations du résultat de l'exercice financier 2024/2025
6. Rapport du commissaire aux comptes
7. Fixation des cotisations fédérales et participations financières « dégâts » pour 2026/2027
8. Comptes-rendus des travaux des commissions fédérales.
9. Propositions des dates d'ouverture et de clôture de la chasse 2026/2027
10. Modification du règlement intérieur relatif au contrôle du SDGC
11. Questions écrites
12. Clôture de l'assemblée.

L'ensemble des documents relatifs au déroulement de cette assemblée générale ainsi que les conditions de participation au vote sont disponibles sur le site Internet de la fédération (www.fdc76.com), rubrique « AG FDC 76 2026 ».

Conformément aux statuts, les questions écrites auxquels il sera répondu lors de cette assemblée, sont celles présentées par le conseil d'administration ou par au moins 50 adhérents de la fédération des chasseurs de la Seine-Maritime. Elles doivent être adressées par courrier recommandé au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale, soit le 15 mars 2026 à minuit.

Comptant sur votre participation,

Le Président, José Doméné Guérin

RÉSERVATION DÉJEUNER

COUPON-RÉPONSE

Un cocktail déjeunatoire sera proposé à tous les chasseurs de la Seine-Maritime présents à cette assemblée générale avec une participation de 20 € Attention le nombre de places est limité. À retourner impérativement pour le 23 mars 2026 (Accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal, établi à l'ordre de la FDC76)

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Participera au cocktail déjeunatoire le 4 avril 2026 et sera éventuellement accompagné

Nombre de couverts X 20 € = €

